PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2009 - 164 du 25 mai 2009
portant nomination du délégué général des grands travaux

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2009-158 du 20 mai 2009 portant réorganisation de la délégation générale des grands travaux.

DECRETE :

Article premier : Monsieur **Jean Jacques BOUYA** est nommé, avec rang et prérogatives de ministre délégué, délégué général des grands travaux.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de monsieur **Jean Jacques BOUYA**, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 25 mai 2009

Denis SASSOU-N'GUESSO.-